

## Présentation du numéro

Anne-Marie Gingras

Volume 18, numéro 2, 1999

Démocratie et réseaux de communication

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040170ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040170ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gingras, A.-M. (1999). Présentation du numéro. *Politique et Sociétés*, 18(2), 3–8.  
<https://doi.org/10.7202/040170ar>

# PRÉSENTATION DU NUMÉRO

## DÉMOCRATIE ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION

Anne-Marie Gingras  
*Université Laval*

En démocratie, l'information et la communication jouent un rôle primordial dans l'exercice du pouvoir politique. Pour prendre ou conserver le pouvoir, les femmes et les hommes publics doivent obtenir le consentement populaire. L'information, qui vise à persuader et à convaincre, possède donc un caractère stratégique. Quant à la communication, elle renvoie aux notions d'échange, de bonne entente et de consensus et, implicitement, à l'autogouvernement du peuple, un objectif utopique, quoique persistant, des régimes démocratiques.

L'importance de la communication dans l'exercice du pouvoir ressort avec une acuité toute particulière à chaque innovation technologique. Le rapport entre l'État et la société civile est coloré par les diverses formes de médiation existantes, au premier rang desquelles figurent les moyens de communication. À leur apparition, la radio et la télévision ont modifié la conception que se faisait l'électorat de ses leaders et du système politique. Avec l'importance accrue de la télévision, le langage, le style et les stratégies des femmes et des hommes publics sont depuis une trentaine d'années souvent déterminés par le souci de leur image. Une autre innovation technologique, la vidéo, a pour sa part suscité les espoirs d'une large appropriation sociale et ouvert la voie à une participation politique accrue dans les années 1960; ces espoirs ne se sont jamais confirmés.

Aujourd'hui, les NTIC et les réseaux de communication sont susceptibles de modifier à nouveau notre rapport au politique, tout comme ils posent des défis à l'exercice du pouvoir politique. L'action des États est déjà mise à mal par la transnationalisation du capital, la prolifération de sentiments identitaires fondés sur d'autres caractéristiques que la nation et le caractère supranational de certains enjeux

Anne-Marie Gingras, département de science politique, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), Canada, G1K 7P4.

Courriel : anne-marie.gingras@pol.ulaval.ca

comme l'environnement, les droits de la personne, la santé publique et le crime organisé. Les NTIC contribuent à rénover le cadre de référence politique, économique ou culturel, et enlèvent de la pertinence aux juridictions nationales, presque dépassées en matière de communication.

Une série de phénomènes liés à la mise en place des NTIC et des réseaux de communication défient, en effet, le concept d'État-nation. Tout d'abord, le cyberspace déborde les frontières nationales ; il ne peut être appréhendé totalement par la législation d'un seul pays, les gestes illégaux pouvant facilement être délocalisés. La capacité du droit national à traiter les questions concernant les réseaux électroniques est remise en question et une concertation de niveau supranational s'impose désormais. Ensuite, le rôle prépondérant des entreprises transnationales dans la construction et la mise en place des réseaux de communication met en évidence l'affaiblissement du pouvoir des États. Les stratégies des entreprises, bien plus que les politiques publiques, infléchissent l'évolution des réseaux électroniques ; Microsoft, par exemple, exerce un plus grand contrôle sur ces réseaux que ne le fait le gouvernement canadien. De plus, les nouvelles technologies sont souvent comprises comme des atouts industriels plutôt que comme des éléments de service public. Enfin, les NTIC peuvent permettre une participation politique inégalée ; elles décuplent le potentiel d'expression de la société civile, elles accroissent l'accès à l'information, elles favorisent les échanges et facilitent et accélèrent l'autoorganisation de la société civile. Théoriquement, comme les citoyens et les citoyennes joueraient un plus grand rôle, l'exercice du pouvoir politique pourrait être modifié.

Tous ces phénomènes contribuent à façonner un environnement politique mouvant, à l'intérieur duquel les rapports de force pourraient évoluer. Cette mouvance, ces changements politiques reliés aux NTIC, et particulièrement aux réseaux électroniques, constituent l'objet de ce numéro de *Politique et Sociétés*. Internet et tous les réseaux électroniques réactivent l'idée du « village global » de Marshall McLuhan, mythe éminemment porteur à l'ère de la « société de l'information » ; la connaissance est apparentée à une forme de pouvoir et les échanges assimilés à une sorte de délibération préfigurant le consensus social. Si le célèbre professeur de l'université de Toronto a su capter l'esprit d'une époque par sa formule, le village global demeure une illusion ; les nouveaux médias tout comme les anciens ne peuvent à eux seuls susciter une quelconque cohésion sociale, et les pays en voie de développement possèdent des infrastructures de communication moins performantes que celles des pays développés. Mais le mythe perdure et l'expression fait toujours mouche parce qu'elle renvoie à des espoirs jamais comblés, mais toujours persistants, de renouvellement de la démocratie.

De diverses manières, les articles réunis dans ce numéro font le point sur l'impact des NTIC dans la démocratie. On y traite des

rapports entre l'État et la société civile, des formes variées de gouvernance, des régulations nationale et supranationale, du droit et du discours public sur les autoroutes de l'information. Bien qu'une évaluation exhaustive des changements ne puisse être faite qu'une ou plusieurs décennies après l'apparition d'une innovation, un premier bilan politique a semblé tout de même nécessaire à ce stade-ci pour prendre des distances à l'égard du discours public sur les NTIC, trop souvent marqué par l'enthousiasme du monde industriel. La prudence dans l'évaluation des changements sociétaux qui semblent provoqués par les NTIC se justifie de plusieurs façons : les usages réels des nouvelles technologies se distinguent souvent des usages prévus, la rhétorique concernant « l'autoroute de l'information » voile le nœud des intérêts qui président à son développement et, enfin, les réactions des utilisateurs et des utilisatrices se modifient quand la nouvelle technologie se banalise.

Dans son article, Thierry Vedel fait état d'un ensemble d'éléments permettant de poser les enjeux reliés à la gouvernance des réseaux de communication et s'interroge ensuite sur les formes de régulation possibles, analysées selon cinq modèles existants : étatique, international, communautaire, par le marché et associative. L'auteur situe d'abord l'évolution des NTIC dans un contexte de mondialisation et de retrait de l'État ; dans un environnement où les stratégies d'acteurs sont transnationales et où les réglementations s'internationalisent, l'État abandonne son rôle d'opérateur pour n'agir que comme animateur, à côté des divers acteurs sociaux et non au-dessus d'eux. Dans ce contexte, la réglementation ne répond plus au besoin d'expression de volonté politique, mais elle accompagne plutôt les efforts des entreprises privées. Les problèmes de régulation que pose Internet se cristallisent autour des décalages entre les systèmes de valeurs de divers pays mis en contact de manière plus fréquente et étroite qu'avec les médias traditionnels ; des contenus acceptables dans un pays peuvent être illégaux dans un autre pays ou encore heurter profondément les sensibilités dans un troisième. La nature technique des réseaux pose aussi un défi quant au contrôle des contenus ; la multitude des joueurs, l'incertitude concernant l'origine des informations et les effets non localisables sont autant d'éléments qui rendent difficile, voire impossible, la régulation traditionnelle. L'auteur présente l'avenir des réseaux de communication comme incertain ; sur Internet différents systèmes de gouvernance coexistent, certains en déclin (les gouvernances étatique et communautaire), un autre en progression (la gouvernance du marché) et nul ne sait si la gouvernance associative se développera ou s'affaiblira, les usages tendant à se modifier lorsque l'enthousiasme des débuts s'effrite.

Dans le deuxième texte, Anne-Marie Gingras explique que le réflexe qui nous porte à associer NTIC et démocratie s'inspire de l'utopie mobilisatrice de la démocratie directe. Les NTIC facilitent les

échanges, entre autres grâce à la rapidité et l'étendue des contacts, l'interactivité et la transmission à haut débit. De ce fait, elles favoriseraient le progrès politique : une participation politique accrue et des prises de décision collective plus nombreuses seraient possibles. Cette perspective s'appuie sur la croyance selon laquelle le potentiel technologique des NTIC peut permettre la transparence et l'agora, deux des idées auxquelles on tient le plus en démocratie. Or, cette façon de concevoir la démocratie s'appuie sur deux hypothèses incertaines. D'abord, que le potentiel technologique se réalise pleinement, perspective empreinte d'un déterminisme technologique tout à fait obsolète et irréaliste. Il y a toujours, en effet, un fossé entre l'exploitation maximale des nouvelles technologies et les usages réels qu'on en fait. Ensuite, cette façon de concevoir la démocratie s'appuie sur la croyance en une grande participation politique des citoyens et des citoyennes ; or, l'intérêt pour les questions politiques fluctue grandement dans la population, allant de l'indifférence en temps normal à l'enthousiasme lors des moments de grande fébrilité politique. Pour mieux déconstruire l'association entre NTIC et démocratie directe, l'auteure explique que ce qui caractérise les NTIC sur le plan politique, ce sont bien davantage les influences de la mondialisation et de la libéralisation des échanges que l'input de la société civile. L'association entre NTIC et démocratie ne peut donc être fondée sur la démocratie directe, mais elle doit plutôt être pensée en fonction de l'action collective ; l'autoorganisation de la société, tout comme le militantisme cybernétique, exigent un encadrement, d'où la nécessité de structures de participation dans une multitude de secteurs. Des rapports fructueux entre l'État et la société civile supposent aussi que la démocratie soit pensée, analysée, et non tenue pour acquise ; l'étude du rôle des NTIC dans la démocratie doit donc s'inspirer d'une démarche qui prenne en compte les failles de la démocratie occidentale et s'inscrive dans une perspective de démocratisation de la société civile et de l'Etat.

Dans le troisième article, Stéphane Miannay et Jean-François Casile analysent le droit français relativement à Internet, une question éminemment politique puisqu'elle concerne les modalités de contrôle d'un État sur un type d'information qui circule sur son territoire. D'emblée se pose la question de la difficulté de réguler un objet par nature transnational, un objet non localisé. De la jurisprudence française ressort l'idée que le droit commun peut « saisir » Internet, et ce, malgré la reconnaissance de l'aspect novateur du réseau ; à chaque innovation, des principes jurisprudentiels confirmés sont appliqués à de nouveaux objets. Les auteurs se penchent sur la liberté d'expression et les droits intellectuels afin de saisir les caractéristiques de la « jurisprudence Internet ». Les litiges relatifs à la liberté d'expression ont trait au révisionnisme historique, au racisme et à la protection de la langue française. Bien que les décisions diffèrent, elles sont

marquées par une incertitude et une certaine fragilité qui s'expliquent de deux façons. D'abord, les juges sont confrontés au silence de la loi ; même la loi Toubon sur la protection de la langue française, promulguée en 1994, n'avait pas été conçue pour s'appliquer aux réseaux électroniques. Ensuite, se pose la difficulté d'adapter la loi, entre autres aux contenus offensants et aux hyperliens qui renvoient à des sites dont il est périlleux de garantir le respect constant et sur tous les points de la loi. Quant aux droits d'auteur, ils sont fréquemment violés sur les réseaux et de multiples manières : par la création de pages web, la numérisation d'œuvres sans autorisation des auteurs ou de leur ayants droits, la reproduction de logiciels dits *freeware* ou *shareware*, la reproduction dans un méta-tag ou l'usage de références *inline*. Les auteurs constatent finalement que les juges ne maîtrisent pas les aspects techniques des réseaux électroniques, ce qui risque d'entraîner une « dérive judiciaire », voire des « dérives communicationnelles ».

Enfin, le texte de Marc Lemire porte sur les représentations sociales dans le discours public sur les autoroutes de l'information. Trois discours sont considérés : celui de l'acteur politique, celui de l'acteur économique, et celui du journaliste. Les discours analysés se situent dans la phase initiale du programme des autoroutes de l'information, durant laquelle il y a eu une relative homogénéité. Les représentations sociales relatives aux autoroutes de l'information trouvent leur source dans les projets antérieurs de « société de l'information », qui ont émergé à l'apparition de la télévision et du satellite ; la construction sociale du projet des autoroutes de l'information s'appuie donc sur des sentiments et des promesses déjà invoqués, par exemple des promesses de nouveauté et de progrès socioculturel, technique, économique et politique, ou le sentiment de délivrance, la technologie étant censée nous libérer des contraintes de toutes sortes. Les représentations sous-jacentes au discours des acteurs publics font ressortir quatre constatations. Premièrement, les documents et rapports gouvernementaux sont marqués par un déterminisme technique certain, qui fait ressortir la prétendue force inéluctable du progrès. Deuxièmement, les enjeux de nature économique ont occupé une place centrale dans le projet des autoroutes de l'information. Troisièmement, les promesses de transformation sociale et politique ont pris la forme du discours publicitaire, faisant appel aux sentiments et cherchant à susciter l'adhésion. Quatrièmement, l'assouplissement du cadre réglementaire et législatif est devenu une donnée fondamentale des discours des acteurs publics, l'action de l'État devant se plier aux exigences du secteur privé, le principal constructeur du projet des autoroutes de l'information. En conclusion, l'auteur soutient qu'il y a un hiatus entre la vision d'avenir claire, rationnelle et conforme à l'intérêt public que présentent les autorités et leur attitude plutôt insouciant à l'égard des conséquences de la mise en place des

réseaux sur l'organisation du travail, la qualité de la vie, le contrôle de l'espace national, entre autres. Les gouvernements privilégient l'auto-contrôle des réseaux, du marché et des consommateurs, un choix qui compromet les vertus démocratiques des NTIC.

Les articles de ce numéro démontrent tous, de manière variée et sous différents angles, les difficultés d'exercice du pouvoir politique face à l'évolution des communications. De formidables défis se posent aux hommes et aux femmes politiques qui veulent garder une certaine distance face à l'impulsion donnée aux NTIC par le secteur privé. Ces défis sont aussi ceux des politologues, à l'heure où la régulation en matière de communication est de moins en moins étatique et de plus en plus supranationale et corporative. Cette tendance lourde renvoie au thème du prochain congrès de l'Association internationale de science politique qui se tiendra à Québec en l'an 2000 : « Capitalisme mondial, gouvernance et communauté : vers un millénaire des corporations ? »